



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000



Autoroute A8
Section Aix-en-Provence / Saint-Maximin
Aire de repos poids-lourds de Saint-Hilaire
Ouvrage de liaison des Aires d'Ollières et de Saint-Hilaire

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : ESCOTA, Société des Autoroutes Estérel, Côte d'Azur, Provence, Alpes

Commune et département) : Ollières, Var (83)

Adresse : 432 avenue de Cannes – BP 41 06210 Mandelieu-la-Napoule

Téléphone : 04 93 48 52 68

Fax :

Email : patrick.aptel@vinci-autoroutes.com

Nom du projet : Extension de l'aire poids-lourds de Saint-Hilaire, Ouvrage de liaison entre les aires d'Ollières et de Saint Hilaire

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? Formulaire cas par cas

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Le projet d'extension de l'aire poids-lourds de Saint-Hilaire consiste à créer une aire de stationnement pour poids lourds de 91 places au droit d'une plateforme existante ayant servi de base vie pour le chantier d'élargissement de l'autoroute A8 entre Châteauneuf – le – Rouge et St Maximin – la – Sainte – Baume. Il consiste également à réaménager à minima l'aire existante pour convertir les places existantes pour les poids-lourds en place pour les véhicules légers.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

L'opération les aménagements suivants :

- création des voies d'accès à l'aire poids-lourds et de sortie de l'aire poids-lourds,
- création de voies et de places de stationnement (91 places),
- création d'une placette sanitaire centrale,
- création du réseau d'assainissement pluvial (ouvrages de collecte, canalisation, fossés, bassin de rétention),
- création des réseaux nécessaires au fonctionnement de l'aire (réseaux d'éclairage, d'incendie, d'eaux usées, d'électricité, de télécommunication)
- réaménagement de l'aire existante (conversion en aire entièrement destinée aux véhicules légers).
- construction d'un pont au-dessus de l'A8 permettant le délestage de l'aire d'Ollières

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

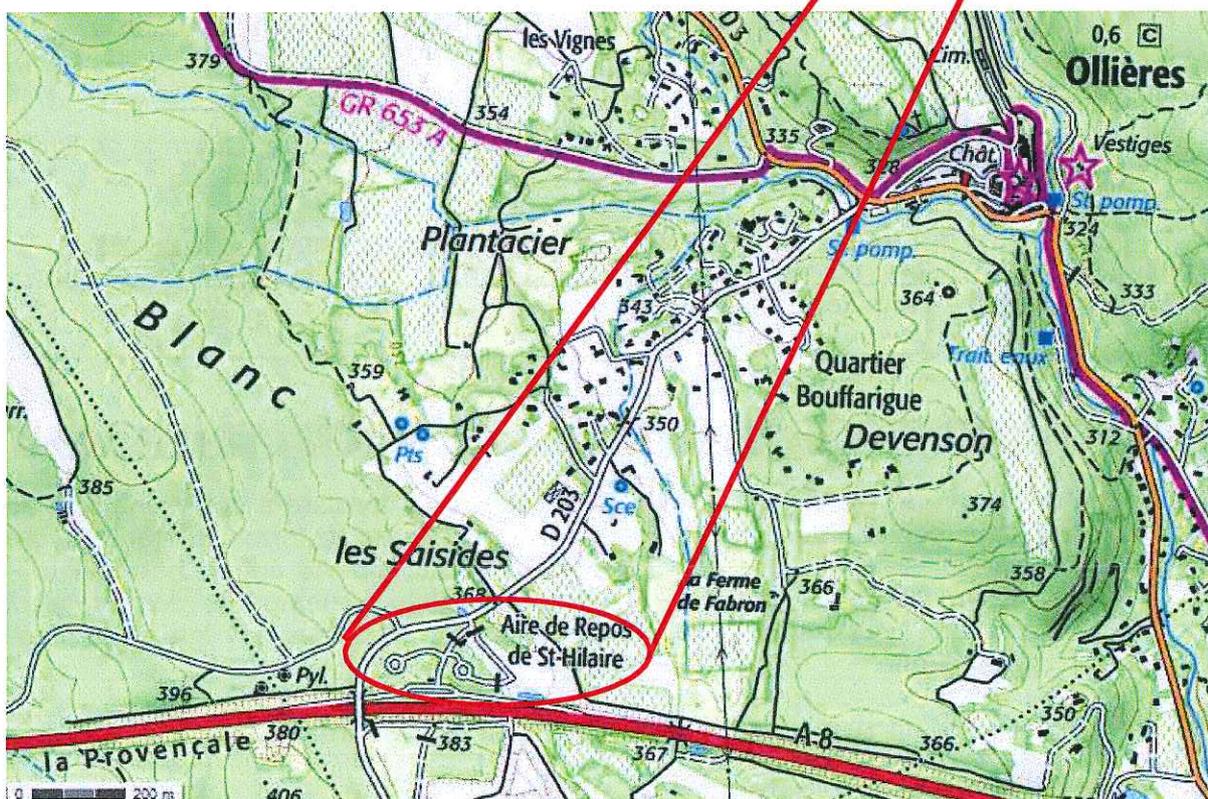
Le projet est situé :

Nom de la commune : OLLIERES

N° Département : 83

Lieu-dit :

PLAN DE LOCALISATION



En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : (FR93----)

n° de site(s) : (FR93----)

...

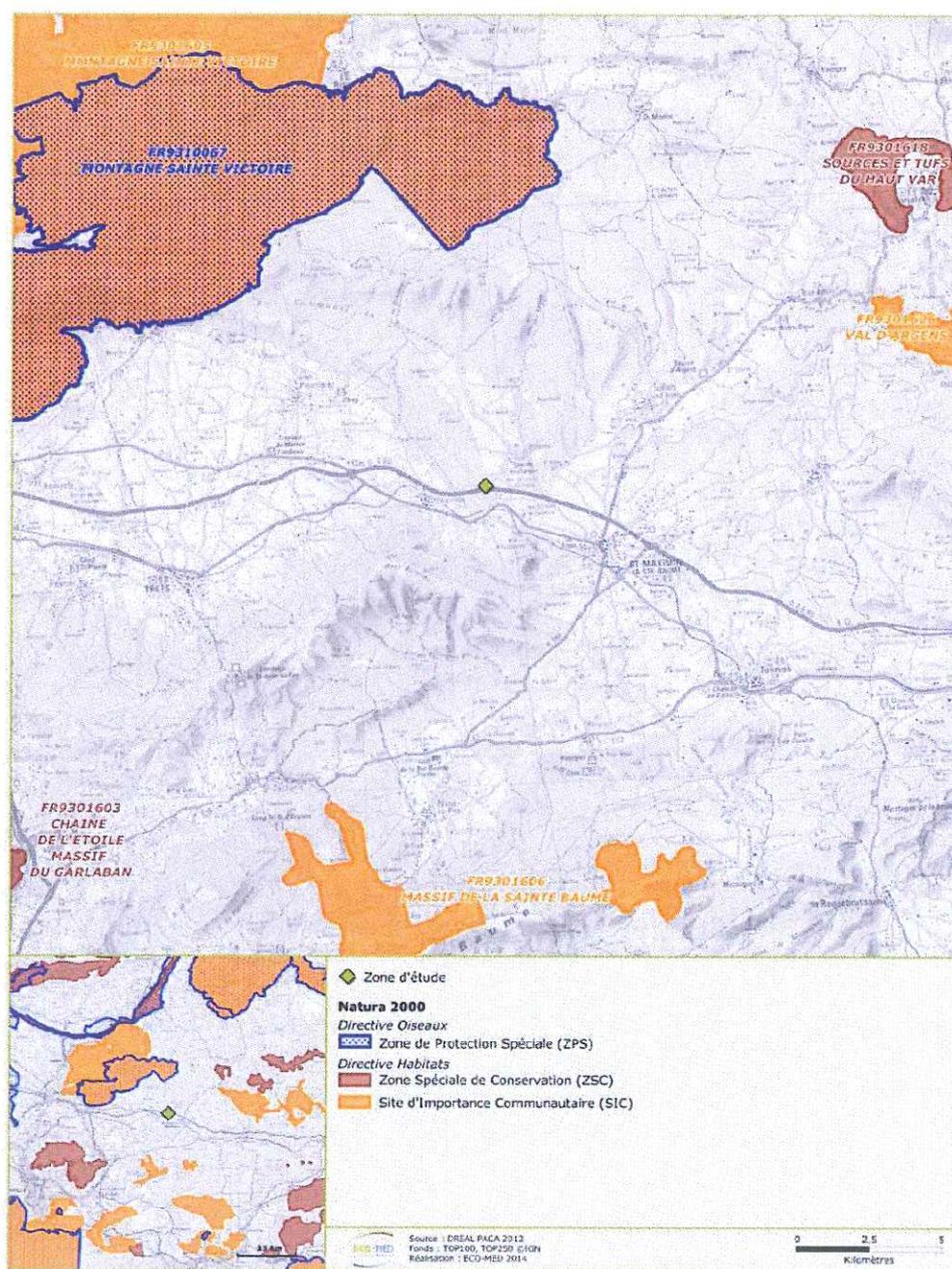
Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ? voir tableau ci-après

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR93----)

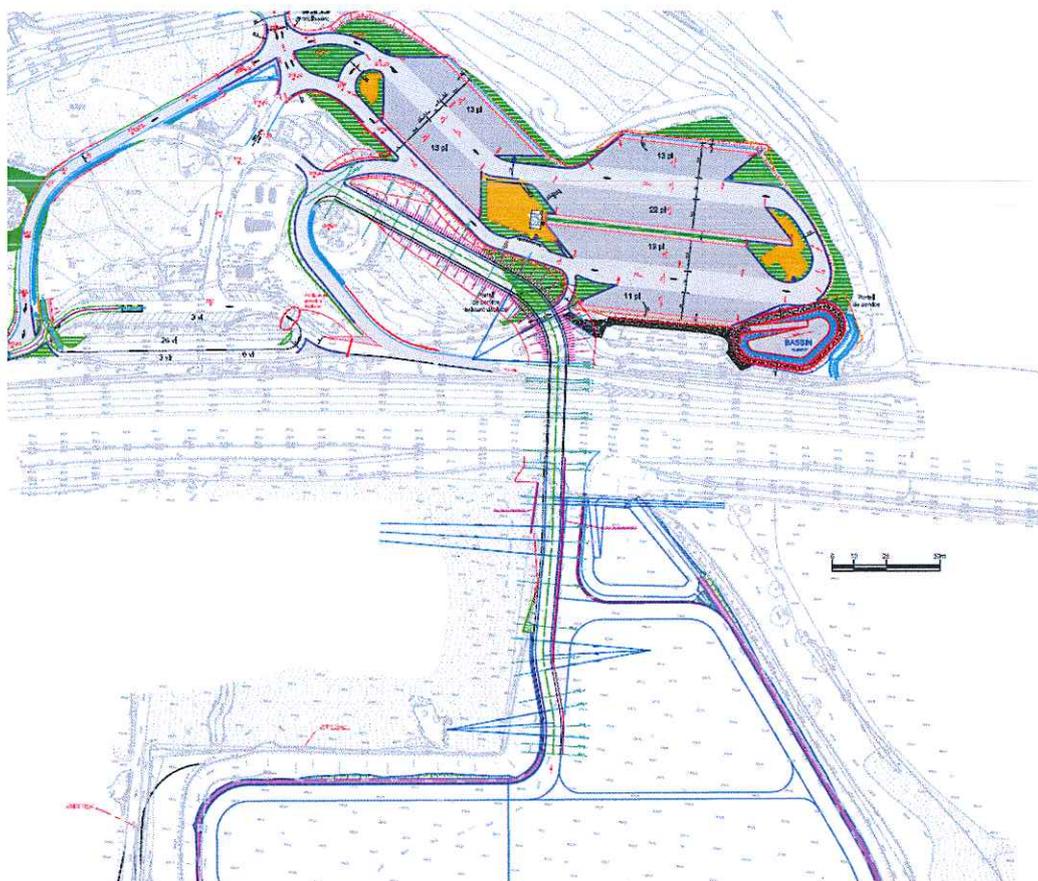
A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR93----)

...

Identifiant	Dénomination	Type	Distance site / aire d'étude
FR9301605	« Montage Sainte-Victoire - Forêt de Peyrolles - Montagne des Ubacs - Montagne d'Artigues »	SIC	8 km au nord de l'aire d'étude
FR9310067	Montagne Sainte Victoire	ZPS	
FR9301606	Massif de la Sainte-Baume	SIC	10 km au sud de l'aire d'étude



PLAN D'AMENAGEMENT PROJET



c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 22 370 (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m ² | <input type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

La totalité des aménagements réalisés est située dans les emprises du projet. Il n'y a donc pas d'aménagements dits « connexes »

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

- diurne
 nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> < 1 mois | <input type="checkbox"/> 1 an à 5 ans |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 mois à 1 an | <input type="checkbox"/> > 5 ans |

- Période précise si connue : de la fin du printemps 2015 à la fin du printemps 2016
Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le projet consiste principalement à la création d'une aire de repos poids-lourds au droit de l'emprise de l'ancienne base vie du chantier d'élargissement de l'autoroute A8. Cette emprise de stationnement est reliée à l'aire existante par des voies à créer au droit d'espaces boisés existants.

Construction d'un ouvrage d'art entre les 2 aires afin d'assurer leur liaison.

Seule l'aire de stationnement sera éclairée ; les voies d'accès ne le seront pas.

Au centre de l'aire de stationnement est créé une placette sanitaire avec rejet des eaux usées par refoulement vers la STEP existante à agrandir pour permettre de traiter les effluents supplémentaires. Le sanitaire existant sera alimenté en eau potable via le raccordement sur le réseau AEP existant sur l'aire.

La défense incendie sera assurée, en complémentarité du réseau SPACI existant et permettant la défense des espaces boisés, par deux citernes hors-sol d'une capacité de 120 m3 chacune.

Le terrain de la future aire de repos n'intercepte aucun cours d'eau directement ; il se situe néanmoins dans le bassin versant topographique de l'Argens, à proximité de la limite de partage avec le bassin versant de l'Arc plus à l'ouest. Le terrain s'inscrit dans le sous - bassin du Vallat d'Ollières dont le cours s'écoule à environ 1,5 km au nord - est, au-delà de l'autoroute A8. Avant de rejoindre l'Argens, les eaux du Vallat d'Ollières rejoignent successivement le Ruisseau des Fontaines puis la Meyronne. La plateforme actuelle intercepte un bassin versant naturel d'une superficie de 9,85 ha, principalement naturel (arbres feuillus et pins). Aucun écoulement marqué n'est présent, le ruissellement se propage de façon diffuse sur ce bassin versant. L'aire de Saint - Hilaire présente 2 exutoires principaux, au nord - ouest et à l'est, vers un fossé et un thalweg sec existants.

Les écoulements d'une partie de la plateforme actuelle et du bassin versant naturel en amont de l'aire sont récupérés par le fossé de collecte longitudinal de l'A8, qui rejoint le thalweg sec, affluent du Vallat d'Ollières, en aval de l'ouvrage de rétablissement Ø1000 mm sous l'autoroute.

Les écoulements de la seconde partie de la plateforme actuelle sont collectés par des fossés existants en bordure de plateforme qui sont eux - même récupérés par un fossé plus important, également affluent du Vallat d'Ollières, après la traversée sous la RD203.

Dans le cadre du projet, la collecte des eaux de ruissellement des voies d'entrée et sortie sera assurée par des fossés se rejetant vers l'exutoire précité. La collecte des eaux de ruissellement de l'aire de stationnement sera quant à elle assurée par un réseau de canalisations enterrés se déversant vers un bassin de rétention d'un volume utile de 830 m³ situé à l'angle Sud-Est de l'aire, lui-même ayant pour exutoire le fossé de collecte longitudinal de l'A8 précité.

Le bassin de rétention, dont la fonction principale est de réguler les débits de rejet, sera pourvu de dispositifs permettant de gérer les pollutions chroniques et accidentelles (volume mort étanche, étanchéité totale, vanne de fermeture sur l'ouvrage de sortie du bassin, by-pass pour dériver les eaux en cas d'intervention sur le bassin après pollution).

En phase d'exploitation, les surfaces boisées adjacentes à l'aire devront être maintenues dans un état débroussaillé conformément au plan de débroussaillage pluriannuel du réseau autoroutier dans le département du Var (débroussaillage sélectif).

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

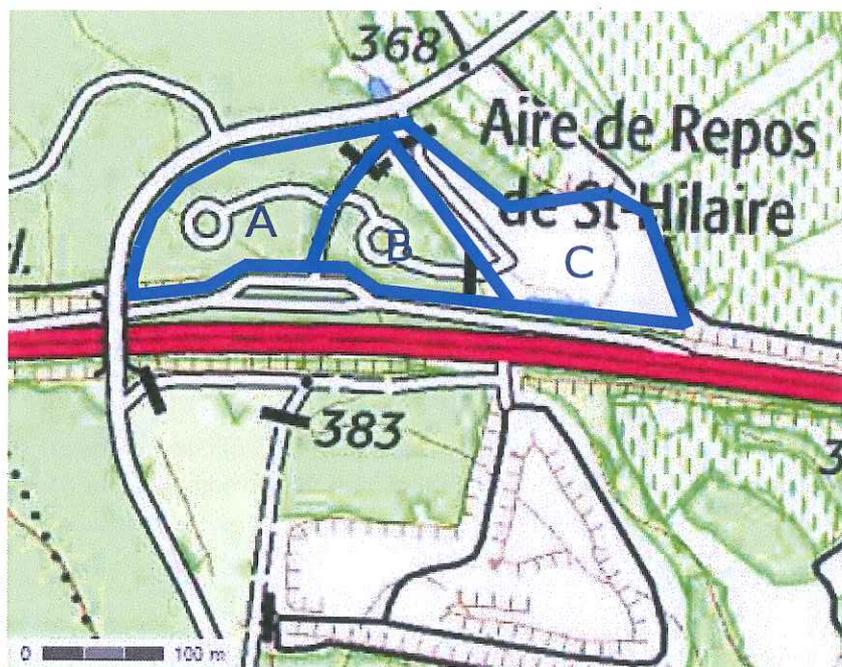
Coût global du projet : **3.3 MEur HT**
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations (phase travaux)
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits (phase travaux)
- Autres incidences

Zone d'influence



3 Etat des lieux de la zone d'influence

PROTECTIONS : AUCUNE

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :

Autre (préciser l'usage) : l'ensemble de la zone d'influence appartient à Escota ; les zones A et B constituent la zone boisée en limite de l'aire existante ; la zone C est une ancienne plateforme de travaux

Commentaires :.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Remarque préliminaire : un diagnostic écologique a été réalisé par le bureau d'études ECO-MED. Des inventaires de terrain ont été effectués en mai et juin 2013 (pour la zone B) et en juillet 2014 (pour la zone A).

TABLEAU MILIEUX NATURELS

:

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		

Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	x	Entre la zone B et la zone C, présence d'un fossé plus ou moins humide avec des espèces comme des Peupliers (<i>Populus nigra</i> , <i>P. alba</i>), l'Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>) ou encore la Ronce (<i>Rubus canescens</i>)
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu		

La zone d'étude présente une bonne naturalité au niveau du boisement mais se trouve être enclavée par de nombreux terrains fortement anthropisés.



Fossé au nord de la zone d'étude
D. JUINO, 17/05/2013, Ollières (83)

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Sans objet		
Crustacés	Sans objet		
Insectes	Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)	Présente	Espèce à faible enjeu de conservation
	Damier de la Succise (Euphydras aurinia)	Potentielle	Espèce à enjeu de conservation modéré dont la plante hôte, la Céphalaire blanche (Cephalaria leucantha) a été recensée en bordure de la zone d'influence
	Taupin violacé (Limonicus violaceus)	Potentielle	Espèce d'intérêt communautaire (DH2) à enjeu local de conservation fort pouvant être présent dans une cavité d'un chêne blanc présentant des caractéristiques favorables à son développement – cavité fouillée mais sans résultat (présence exclue) – arbre porteur de cette cavité favorable à cette espèce à conserver jusqu'à son dépérissement
Mammifères marins	Sans objet		
Mammifères terrestres	Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersii)	Potentielle	Espèce à très fort enjeu local de conservation pouvant être potentiellement présentes en chasse sur les quelconques zones ouvertes ou lisières
	Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus)	Potentielle	Espèce à très fort enjeu local de conservation pouvant être potentiellement présentes en chasse au sein de la chênaie
Oiseaux	Sans objet		
Plantes	Sans objet		
Poissons	Sans objet		

Synthèse des enjeux floristiques

zones d'influence B et C : aucune espèce à enjeu de conservation

zone d'influence A :



Synthèse des enjeux faunistiques

zones d'influence B et C espèces à faible enjeu local de conservation

zone d'influence A



--- Zone d'étude

Arthropodes

Espèce à E.L.C. faible

○ Lucane Cerf volant

Habitats à potentiel d'espèce à E.L.C. fort

▲ Arbre à cavité favorable au Taupin violaté

Habitats ponctuels d'espèces à E.L.C. modéré

● Badasse, plante hôte de la Zygène cendrée

+ Céphalère blanche, plante-hôte du Damier de la Sucelse

Sommaire : ESCOTAILLOUPENAT • (CO-6011) 2014
 Auteur : eDORRIGU
 Révisé le : CO-MED 201-1

E.L.C. : Enjeu Usuel de **serviçon**
 • Es.ect/ proteye.e

28

4 Incidences du projet

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Les impacts sur le milieu naturel sont jugés globalement faibles dans l'état actuel des connaissances. La zone d'influence, malgré une bonne naturalité au niveau du boisement, s'insère dans un contexte fortement remanié et anthropisé.

Seule une partie de la chênaie pubescente à l'ouest de la zone d'influence A présente un certain intérêt écologique du fait de son bon état de conservation. Dans le cadre du projet et de la création de la voie de sortie de l'aire de repos poids-lourds, la réutilisation au maximum de la chaussée existante sur cette partie et la démolition des chaussées à abandonner (3/4 de l'anneau à l'Ouest) avec plantation d'espèces identiques permettra de limiter l'impact sur cette chênaie.

Un habitat observé présente un enjeu local de conservation fort : une cavité à la base d'un tronc d'un Chêne blanc et présentant des caractéristiques favorables au développement du Taupin violacé (espèce d'intérêt communautaire potentiellement présente). Cet arbre, situé à proximité de l'antenne de radiocommunication, n'est pas impacté par le projet et sera conservé.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

L'aménagement n'engendrera la destruction d'aucune espèce animale ou végétale protégée au d'intérêt communautaire.

Les espèces listées ci-avant et impactées par le projet présentent globalement aucun ou un faible intérêt local de conservation.

Les espèces à enjeu modéré de conservation ou protégées (comme la Luzerne agglomérée) ne sont pas impactées par le tracé du projet et sont évitées. Concernant les reptiles, les trois espèces protégées recensées utilisent les lisières de la zone d'influence ; elles sont à faible enjeu local de conservation et sont communes dans le secteur.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Le projet n'engendre aucune nouvelle coupure de continuité importante.

En effet, actuellement, la zone d'étude est bordée au Sud par l'aire existante et l'autoroute A8, qui constitue le principal obstacle localement, à l'Ouest par la RD203, au Nord et à l'Est par une ancienne plateforme de travaux ; par ailleurs, la zone est entrecoupée par des chaussées principalement voies de service. Côté Ouest, la section de la voie de sortie entre l'actuel « anneau » et l'aire existante se situe sur une zone actuellement concernée par le débroussaillage.

La réalisation du projet de devrait donc pas accentuer de manière notable les césures écologiques actuellement constatées.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet d'extension de l'aire poids-lourds de Saint Hilaire est situé hors site Natura 2000. L'impact du projet sur le milieu naturel est globalement faible et non significatif.

En effet, la zone d'emprise du projet s'insère dans un milieu fortement anthropisé et césuré écologiquement. Par ailleurs, les enjeux floristiques et faunistiques sont globalement faibles ou inexistant, les quelques habitats naturels et espèces protégées à enjeu local fort étant évités. Seuls quelques Chênes pubescents seront supprimés pour la création de la voie de sortie de l'aire poids-lourds mais la voirie qui ne sera plus utilisée sera démolie afin de restaurer en partie les espaces naturels.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A : *Nandehieu*

Signature :

Le Directeur du Patrimoine
A. NICOLAS

Le : 20 MARS 2015